



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 JUIN 2024

Date de la convocation : 13 juin 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, M. GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS, Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ, M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER, M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS, Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUIMONET, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**OPERATIONS FONCIERES - ACQUISITIONS POUR L'APPLICATION DE PLUSIEURS
ALIGNEMENTS - N° 24/03 - 08**

Madame ROGER, Maire-Adjointe, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le cadre de l'application de plusieurs alignements, les différents propriétaires ont accepté de céder à la commune les parcelles concernées au prix de 4 euros le mètre carré, à savoir :

- Allée de la Baraude, parcelles cadastrées section BS n° 577 et 579 d'une superficie totale de 55 m² ;
- Rue du Grand Orme, parcelle cadastrée section AO n° 906 d'une superficie de 30 m², avec restitution de la clôture.

Je vous propose d'entériner ces acquisitions sur les bases définies ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que tout document y afférent."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition par la Ville, au prix de 4 euros le mètre carré, des parcelles ci-dessous énoncées :
 - ✓ section BS n° 577 et 579, d'une superficie totale de 55 m², Allée de la Baraude, à
 - ✓ section AO n° 906, d'une superficie de 30 m², Rue du Grand Orme, à



- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document y afférent.

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

26 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site internet le

28 JUIN 2024

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX

Laurence MERCIER